



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté, de la
Légalité et de l'Environnement**

**Bureau de l'Utilité Publique,
de la Concertation et de l'Environnement
✓ Mission Environnement et Enquêtes publiques**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté du Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône du 01 juillet 2021, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de création d'une Zone Agricole Protégée (ZAP) sur le territoire de la commune de LA BOUILLADISSE, lieux-dit « Pinchinier », « Moustiers », « Le Pigeonnier », « Le Plan ».

L'enquête publique, destinée à assurer l'information et la participation du public se déroulera, pendant trente et un jours consécutifs, **du mercredi 1er septembre 2021 au vendredi 1er octobre 2021 inclus** en mairie de LA BOUILLADISSE (Mairie Place de la Libération 13720 LA BOUILLADISSE), siège de l'enquête.

En application de la réglementation en vigueur au jour du déroulement de l'enquête publique, les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID 19 (distanciation physique, gestes barrières, etc.) seront fixées au cas par cas, en fonction des possibilités d'accueil du public et de configuration des locaux sous la responsabilité de l'autorité municipale.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne pourra :

- prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur un registre d'enquête, au siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (tous les jours de 8 h 00 à 12 h 00 et 13 h 30 à 17 h 30 sauf le vendredi matin);
- consulter le dossier sur un poste informatique mis à la disposition du public à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement, Bureau de l'Utilité Publique de la Concertation et de l'Environnement, place Félix Baret, 13006 MARSEILLE (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 - Bureau n°421 – Contact préalable au 04 84 35 42 46 ou 42 47);
- consulter le dossier sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône à l'adresse: <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Bouilladisse-la>
- adresser ses observations et propositions écrites sur le projet au commissaire enquêteur par voie postale à la mairie de LA BOUILLADISSE ou par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-ep-zaplabouilladisse@bouches-du-rhone.gouv.fr (capacité maxi 5MO).

Monsieur Jean-Claude PEPE, Attaché administratif du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire - retraité, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public et recevra ses observations orales et écrites, au siège de l'enquête, aux jours et heures suivants :

- mercredi 1er septembre 2021 de 8h à 12 h ;
- jeudi 09 septembre 2021 de 13h30 à 17h30 ;
- lundi 13 septembre 2021 de 8h à 12h ;
- jeudi 23 septembre 2021 de 8h à 12 h ;
- vendredi 1er octobre 2021 de 13h30 à 17h30.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale et électroniques et celles, écrites, émises auprès du commissaire enquêteur lors des permanences seront mises en ligne, dans les meilleurs délais, sur le

site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône pour être consultables par le public¹. Elles seront communicables aux frais de la personne qui en fait la demande, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, pendant toute la durée de l'enquête.

Après la clôture de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à la mairie concernée et à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, et rendue publique par voie dématérialisée pendant un an sur le site internet précité.

Au terme de l'enquête publique, l'autorité compétente pour prendre la décision requise au titre de l'article R112-1-8 du code rural et de la pêche maritime est le Préfet des Bouches-du-Rhône par arrêté portant classement du périmètre du projet en Zone Agricole Protégée.

La personne responsable du projet est la commune de LA BOUILLADISSE. Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès du pôle aménagement (tel : 04 42 62 97 08).

Fait à Marseille, le 02 juillet 2021

Le Chef de Bureau de l'Utilité
Publique, de la Concertation et de
l'Environnement

Patrick PAYAN

¹ Les données personnelles contenues dans les observations et propositions du public, quelles que soient leurs formes, et recueillies au cours de l'enquête environnementale seront dès lors consultables en ligne.